

COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU SUD LUBERON

180, rue Philippe de Girard - 84120 PERTUIS

Tel : 04 90 79 53 30 – Fax : 04 90 09 69 01 – email : contact@cbesudluberon.com

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 mai 2017

Le mercredi trente et un mai deux mille dix-sept à 18h30, au siège de l'association, les membres de l'Assemblée Générale du Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon se sont réunis.

Membres actifs présents :

L'État

- Dominique CONCA – Sous-Préfète APT-Vaucluse Excusée
- Marie-Christine OUSSEDIK Directrice déléguée pôle 3E Direccte UT13 Excusée

Membres du Bureau

- Patrick MIGUET - Président
- Philippe POIREAU – Trésorier
- Béatrice GRELET – Secrétaire Pouvoir
- Sylvie DUBREUIL – Vice-présidente

Membres d'honneur

- René VALENCE – Membre fondateur du CBE Sud Luberon
- Bernard PICARD – Membre fondateur du CBE Sud Luberon
- Jacques DUMONTIER – Membre fondateur du CBE Sud Luberon Pouvoir

-

Collège Elus

- Stéphane SAUVAGEON – Conseiller Régional
- Noëlle TRINQUIER - Conseillère départementale du canton de Pertuis
- Roger PELLEC – Métropole / Conseil de Territoire du Pays d'Aix Pouvoir
- Commune de Pertuis – Annie AMAROUCHE Pouvoir
- Commune de la Bastidonne – Béatrice GRELET Pouvoir
- Commune de Lourmarin - Blaise DIAGNE Pouvoir
- Commune de Villelaure – Michel SOLER, Adjoint
- Commune de Jouques – Claude MASSET, adjointe
- Commune de Lauris – Jean BRIEUSSEL Excusé
- Commune de Cucuron – Alain GUEYDON – Adjoint
- Commune de Cadenet – Françoise RAOUX, adjointe
- Commune de Cabrière d'Aigues –Emmanuelle OLIVERO
- Commune de la Roque d'Anthéron - Paul GAILLARD
- Commune de Rognes – Jean-François CORNO Excusé
- Commune de St Paul les Durance – Maryse POLASTRO Excusée
- Commune de Beaumont de Pertuis – Jacques NATTA Excusé
- Commune de St Martin de la brasque – Joelle RICHAUD Pouvoir
- Commune de Lauris – André ROUSSET Pouvoir
- Commune de Venelles – Arnaud MERCIER Excusé

Collège Entreprises

- IRIS CONSULT – Représentée par Sylvie DUBREUIL
- SCOP ADREP – Représentée par Marie Françoise RIGAMONTI
- EMG Entreprise– Représentée par Elisabeth GIMENEZ
- System Provence– Représentée par Olivier ARNAL
- Entrepreneurs Pays d'Aigues – Romain BRETTE Pouvoir
- Marie BOSCH Consultante Pouvoir

pa

Collège Représentants des Syndicats

- Syndicat CFDT 84 – Représenté par Philippe POIREAU
 - Syndicat CFDT 13 – Représenté par Éric FROMENT
 - Syndicat UDES (employeurs) – Représenté par Patrick MIGUET
- Pouvoir

Collège du secteur de l'économie sociale

- SCIC « Domaine du Phoenix » – Pascal BONDU
 - Association CECE-JOUQUES – Régis MASSET
 - Association ELAN Jouques – Evelyne JUIGNET
 - Chantier insertion « atelier des ormeaux » - Xavier CARLO
- Pouvoir

Membres associés

- Parc Régional Naturel–Représenté par Philippe CHIFFOLEAU
 - Pôle EMPLOI Pertuis –Représenté par Rémy PELIEGRIN
 - C.C.I. Vaucluse - Représentée par J-Marc PERUT
- Pouvoir

Le Quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Membres non actifs présents :

Collaborateurs du C.B.E. :

- Hervé DANNEELS – Directeur
- Cathia EYMARD – Chargée de mission

Le président rappelle que l'Assemblée Générale extraordinaire s'est réunie sur l'ordre du jour suivant :

A. Mise à jour des Statuts de l'Association Article 2 et Article 11

En préambule,

Le Président rappelle à l'assemblée la genèse des événements ayant conduits à cette assemblée générale extraordinaire :

- La proximité géographique, historique et sociologique du Sud Luberon en Vaucluse et du Nord du département des Bouches du Rhône constitue un territoire homogène qui forme un bassin de vie.
- Les populations des deux rives ne considèrent pas la Durance comme un frein mais plutôt un trait d'union ; sont témoins les élus, entrepreneurs et citoyens investis dans le domaine associatif présents dans cette salle.
- Article 1.1.2. - circulaire DGEFP du 16 février 2004 : « *L'aire géographique des CBE n'est pas déterminée par référence aux circonscriptions administratives, mais par rapport au contexte économique local. Il s'agit généralement soit d'une zone d'emploi, soit d'un bassin d'emploi (définition INSEE). Les limites d'un CBE doivent être abordées avec pragmatisme, l'essentiel étant la vitalité du CBE... La zone couverte par un CBE peut être supra-départementale. La seule condition à respecter est le caractère nécessairement intercommunal du CBE* ».

Aussi, conjointement avec la demande de renouvellement triennal de l'agrément préfectoral, le C.B.E. a souhaité demander une extension de son activité sur neuf communes du nord du département des Bouches du Rhône. Aujourd'hui c'est donc à la demande de l'autorité de tutelle que nous sommes réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

✚ A/Modification article 2

« Le Comité de Bassin d'Emploi du Sud Luberon a pour objet de susciter et de soutenir toutes les initiatives locales en faveur de l'emploi (économiques, sociales, publiques, privées). Son action se situe sur les deux cantons de Cadenet et Pertuis ».

Remplacé par :

« Le Comité de Bassin d'Emploi du Sud Luberon a pour objet de susciter et de soutenir toutes les initiatives locales en faveur de l'emploi (économiques, sociales, publiques, privées). Son action se situe sur les deux cantons de Cadenet et Pertuis **et sur les communes du Val de Durance : Jouques – Le Puy-Sainte-Réparate – La Roque-d'Anthéron – Meyrargues – Peyrolles en Provence– Rognes – Saint Estève Janson – Saint Paul lez Durance – Venelles** ».

Soumise au vote,

La modification de l'article 2 est adoptée à l'unanimité.

✚ B/ Modification article 11

11-1. – « L'Association est dirigée par un Conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est de 16 membres au moins, et de 20 membres au plus, élus pour 3 ans. Ces membres sont rééligibles ».

Remplacé par :

11-1. – « L'Association est dirigée par un Conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est de **20 membres au moins, et de 25 membres** au plus, élus pour 3 ans. Ces membres sont rééligibles ».

Soumise au vote,

La modification de l'article 11 est adoptée à l'unanimité.

✚ C/ Conseil d'administration

L'assemblée décide de désigner séance tenante les nouveaux membres du Conseil d'administration. Se proposent :

Evelyne JUIGNET, Association ELAN, territoire zéro chômeur L.D., collège Associations.
Jean Marc PERUT, Chambre Commerce et Industrie 84, Collège des membres associés.
Éric FROMENT, Union Départementale CFDT 13, collège Dialogue social territorial.
Marie BOSH, consultante, collège entreprises.
Claude MASSET, Mairie de Jouques, collège des élus.

Soumis au vote,

Le nouveau Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

Il est rappelé que le nouveau Conseil d'Administration constitué de 25 membres est élu jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018 et qui se tiendra à la fin du premier trimestre 2019.

La date de la prochaine réunion du C.A. sera annoncée prochainement


Il n'y a pas de questions diverses supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à vingt heures, en invitant les participants à un moment convivial.

Fait à Pertuis, le 31 mai 2017,

Le Président

Patrick MIGUET



Comité de Bassin d'Emploi
du Sud Luberon
180, rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS

Tél. 04 90 79 53 30 - Fax 04 90 09 69 01
N° Siret 326 676 806 00077